



Conseil général
Échange

A1112-CG-037

Analyse de la conjoncture sociopolitique de décembre 2011

Les 14, 15 et 16 décembre 2011

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télocopie : (514) 356-9999
Télocopie : (418) 649-8800

Introduction

L'analyse de la conjoncture sociopolitique accorde la priorité aux enjeux québécois cette fois-ci. Les soubresauts de la scène politique nécessitent que l'on porte un regard critique sur l'action gouvernementale, mais aussi sur la reconfiguration des forces politiques au Québec.

Au risque de nous répéter, il faut encore une fois aborder les questions des inégalités sociales et de la pauvreté des nations autochtones. Il faut aussi faire le douloureux constat que le respect des législations en matière de langues officielles est déficient autant au Québec, où les violations à la Charte de la langue française sont constantes, qu'au Canada.

Nous ne pouvons non plus occulter le fait qu'il y a actuellement un accord qui se négocie entre le Canada et l'Union européenne, auquel participe le Québec, et que cette négociation se déroule dans le plus grand secret.

Ce sont donc ces éléments que recouvre cette présentation.

Sur la scène québécoise

1. Que retenir de la dernière session parlementaire

1.1 Le bilan législatif de ce gouvernement

Le gouvernement québécois dirigé par Jean Charest termine sa troisième année de mandat. À première vue, c'est un bilan législatif moyen qui qualifie cette deuxième session de la 39^e législature. Cependant, elle a été tout sauf tranquille, car cette année est marquée par les allégations de collusion et de corruption dans l'industrie de la construction et dans le financement du Parti libéral du Québec (PLQ), par les débats corsés autour du développement des ressources naturelles et du Plan Nord, et par la situation critique du français au Québec. C'est aussi sur une note dramatique qu'elle s'est terminée avec le rapport du Vérificateur général concernant les services de garde.

La saga de l'industrie de la construction

Commençons par le dossier de la construction. Afin de faire taire la rumeur entourant son gouvernement, Jean Charest a dû se contraindre à annoncer, en février 2011, la création de l'Unité permanente anticorruption. Cependant, c'est le dépôt du rapport Duchesneau, publié en septembre 2011, qui a créé une véritable secousse politique. En réaction, le gouvernement a déposé un premier projet de loi en octobre 2011, intitulé Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction (projet de loi n^o 33). Il a été suivi, deux semaines plus tard, du projet de loi n^o 35, intitulé Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la

construction et apportant d'autres modifications à la Loi sur le bâtiment. Ces deux projets de loi ont été adoptés à l'unanimité par l'Assemblée nationale. En réponse à l'adoption du projet de loi n° 33, la FTQ-construction et le Conseil provincial des métiers de la construction déposeront une plainte au Bureau international du Travail (BIT) de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Finalement, après de multiples tergiversations, et à cause de l'incessante pression populaire, le gouvernement du Québec a été contraint d'adopter, le 9 novembre dernier, un décret qui octroie tous les pouvoirs conférés par la Loi sur les commissions d'enquête à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, présidée par l'honorable France Charbonneau, juge à la Cour supérieure du Québec. On peut sans contredit considérer la mise sur pied d'une véritable commission d'enquête publique comme une victoire collective, le gouvernement s'étant rendu aux demandes de la population, des partis d'opposition et des groupes de la société civile.

Au sortir de toute cette saga, on ne peut que constater qu'il y a un problème majeur avec ce gouvernement. Ainsi, le projet de loi n° 399, intitulé Loi modernisant les dispositions relatives aux briseurs de grève et modifiant de nouveau le Code du travail, présenté par un député du Parti québécois (PQ) est au feuillet depuis décembre 2010 et n'a toujours pas été appelé pour étude à l'Assemblée nationale. Cela en dit long sur la volonté gouvernementale de permettre que s'applique réellement le droit à la négociation et le recours à la grève si nécessaire.

Le développement du Québec : les tergiversations

Le développement économique du Québec a aussi été l'objet de discussions intensives à l'Assemblée nationale, particulièrement en ce qui concerne le dossier des ressources naturelles. Encore là, deux projets de loi ont mobilisé les énergies, soit le projet de loi n° 14, intitulé Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, et le projet de loi n° 27, intitulé Loi instituant la société du Plan Nord. Après des heures et des heures de délibération, ces deux projets de loi n'ont pas été adoptés. Le débat reste donc entier.

En ce qui concerne le projet de loi sur les mines, il semble que l'opposition citoyenne permet de petites avancées. Ainsi, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, Serge Simard, a déposé quelques amendements qui permettraient aux municipalités régionales de comté (MRC) de bloquer des projets miniers dans les secteurs résidentiels récréotouristiques ou de villégiature ; d'interdire l'expropriation des citoyennes et des citoyens ; et d'imposer une consultation publique et une évaluation environnementale à tous les projets miniers. Par contre, le gouvernement a fait savoir, par la voix du ministre délégué aux Mines, Serge Simard, qu'il n'est pas question de faire payer la restauration des anciens sites par les compagnies minières. C'est le gouvernement qui assumera la

facture, c'est-à-dire les contribuables qui ont été floués pendant toutes ces années par des compagnies qui ont peu ou pas versé d'argent dans les coffres publics.

Ainsi donc, la grande braderie de nos richesses collectives reste toujours d'actualité. L'exploitation pétrolière et gazière se poursuit avec une autorisation spéciale du ministre. Autant avec la loi sur les mines qu'avec le Plan Nord, nous assistons à l'abandon de la propriété de notre sol et de notre sous-sol à des entreprises privées. C'est une plus grande dépendance du Québec par rapport aux lobbys et à l'industrie minière et gazière, et ce, sans retombées économiques, sociales et environnementales réelles pour le Québec et pour les populations autochtones. Actuellement, il n'y a aucune avancée significative en ce qui concerne les redevances, l'investissement public et le coût des infrastructures qui seront nécessaires à la réalisation de ce projet. Le premier ministre Charest invoque même le « bien commun¹ » pour justifier la construction de la route entre Chibougamau et les Monts Otis, puisque cette route contribuera au développement du tourisme.

Faut-il aussi rappeler qu'il n'y a rien de vraiment tangible dans ce plan en ce qui concerne le développement des communautés que ce soit pour le logement, les services d'éducation ou les installations sociosanitaires.

Ce qui est aussi inacceptable avec le Plan Nord, c'est que ses composantes sont déclinées par le gouvernement morceau par morceau et n'ont jamais fait l'objet de consultations publiques ni à l'Assemblée nationale ni dans toute autre instance. À aucun moment, le mouvement syndical n'a été associé aux discussions. Pourtant, il y a là un enjeu majeur, soit la disponibilité de la main-d'œuvre et la formation de celle-ci. Par contre, le premier ministre se promène à travers le monde pour vendre son projet.

L'autre obstacle prévisible est l'obstruction par les communautés autochtones. En effet, plusieurs communautés refusent ce plan et exigent d'être consultées afin d'être partie prenante du développement de leur territoire et non d'en subir les conséquences.

En matière de développement, le gouvernement a aussi déposé deux nouvelles pièces législatives à la toute fin de la session. D'une part, il y a le projet de loi n° 34, intitulé Loi pour assurer la vitalité des territoires, qui s'inscrit en continuité de la Stratégie pour assurer l'occupation des territoires 2011-2016 intitulée *Nos territoires : y habiter et en vivre*. D'autre part, on retrouve le projet de loi n° 47 sur l'environnement, intitulé Loi sur l'aménagement durable du territoire et de l'urbanisme. C'est un projet de loi majeur qui redéfinit les responsabilités du gouvernement, des communautés métropolitaines, des MRC et des municipalités locales.

¹ ROBILLARD, Alexandre (2011). « Charest tente de parer les coups de butoir. Les investissements serviront l'intérêt des Québécois, dit le premier ministre », *Le Devoir* (24 novembre), p. B-4.

La question qui se pose alors est : comment le gouvernement peut-il déployer un Plan aussi audacieux que celui du développement du Nord québécois et, en même temps, lancer des consultations sur l'aménagement durable du territoire québécois ? Au bout du compte, qu'est-ce qui primera, les engagements pris dans le cadre du Plan Nord auprès des investisseurs étrangers ou les lois québécoises en matière de développement durable, aussi imparfaites soient-elles ?

1.2 Défendre le français sans déranger les milieux d'affaires

Lors des dernières semaines, le non-respect de la Charte de la langue française au Québec a refait surface. Encore une fois, il aura fallu des enquêtes de journalistes pour lever le voile sur toutes ces infractions à la loi. Au nom de la compétence et de la nécessité de desservir des clientèles à travers le monde dans plusieurs domaines économiques, les entreprises québécoises ont recours de plus en plus à l'anglais comme langue du travail. C'est notamment le cas dans les secteurs de l'aéronautique, des entreprises pharmaceutiques, des technologies de l'information ou, encore, dans les milieux de courtage québécois. À cela, il faut ajouter les multiples entorses à la politique sur l'affichage des entreprises, l'embauche d'unilingues anglophones à la direction de services stratégiques comme dans le cas des technologies de l'information.

La situation n'est pas nouvelle. Déjà, en 2008, lors du Rendez-vous des gens d'affaires et des partenaires socioéconomiques : signature d'une stratégie quinquennale en faveur du français à Montréal, l'Office québécois de la langue française (OQLF) avait dévoilé une étude qui démontrait que 29 % des petites entreprises employaient des personnes qui ne connaissaient pas le français.

Malgré l'ensemble des données présentées faisant état de la situation du français au Québec, le gouvernement s'entête à nier la bilinguisation de la société québécoise et la progression de l'anglais dans la vaste région de Montréal (couronnes nord et sud). Il refuse la mise en vigueur de mesures obligatoires concernant les entreprises de 50 employés et moins.

En ce qui concerne la langue d'affichage des marques de commerce, le gouvernement se rabat sur l'OQLF qui a lancé une campagne de sensibilisation pour encourager les entreprises à respecter la loi 101, assortie d'une aide financière pour les petites entreprises qui entreprennent la correction de leur affichage, soit d'accompagner le nom de la marque de commerce d'une courte description en anglais comme le fait actuellement Lunetterie New Look.

Cette démission gouvernementale s'explique en partie par le fait que le gouvernement libéral ne veut pas s'aliéner une partie de sa base électorale, soit la communauté anglophone. Elle témoigne surtout du fait que ce gouvernement est incapable d'imposer, de façon claire, le statut francophone du Québec.

1.3 Le verdict du Vérificateur général du Québec : une gestion déficiente des places en services de garde

On ne peut terminer ce rapide coup d'œil sur les faits saillants de cette législation sans aborder le rapport du Vérificateur général :

- 18 000 places attribuées en 2008 d'une manière bâclée, sans évaluation rigoureuse des besoins ;
- Absence de transparence : recours à des critères flous et sans reddition de comptes ;
- 28 % des projets acceptés alors qu'ils avaient été jugés ne pas répondre aux critères de faisabilité du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) ;
- 20 % des places recommandées par le MFA n'ont pas été retenues par la ministre ;
- Des projets accordés dans des milieux où l'on observait déjà un surplus de places.

À cause de ce cafouillis, le quart des places accordées n'existent toujours pas. Des clientèles ayant des besoins particuliers, dont les poupons, les enfants handicapés, les enfants des milieux défavorisés et leurs parents, attendent toujours la place et le service nécessaires. Le gouvernement promet 15 000 nouvelles places. Encore faudra-t-il s'assurer que ces dernières seront conformes aux règles, qu'elles seront réparties équitablement entre les régions et les secteurs d'une même région et qu'elles desserviront les clientèles vulnérables. À ce chapitre, les données rendues publiques par la Direction de santé publique de Montréal sur les inégalités sociales sont alarmantes pour les enfants des milieux défavorisés de Montréal, alors qu'on observe que dans ces quartiers, l'accès aux places est limité et les services sont de moins bonne qualité. En contrepartie, on y trouve plusieurs garderies en milieu de travail qui sont non accessibles aux enfants de ces quartiers.

Au premier chef, ce qui doit primer au-dessus de tout, c'est la transparence absolue dans les règles d'attribution et les conditions de reddition de comptes afin d'éviter la collusion possible, voire l'apparence de collusion. Et, à ce chapitre, l'opposition clame que des projets ont été accordés à des contributeurs du PLQ.

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) a demandé une enquête indépendante afin de faire la lumière sur les situations soulevées par le Vérificateur général. Ce qui est souhaité, c'est que le gouvernement mette en place, de façon urgente, les mesures nécessaires pour revoir tous les octrois de permis aux endroits jugés insatisfaisants par le MFA et de les retirer s'il s'avère que les services sont inadéquats. L'Unité permanente anticorruption a décidé d'analyser la possibilité de mener une enquête dans le cadre de la Loi concernant la lutte contre la corruption.

2. L'État des partis politiques au Québec

La Coalition Avenir Québec (CAQ) caracole toujours en tête des sondages, mais serait dépassée si Gilles Duceppe devenait chef du PQ. On ne peut que s'interroger sur la volatilité de l'électorat. Il n'y a pas que la création de la CAQ qui a un effet sur les autres partis politiques, l'arrivée du parti Option nationale a aussi un effet sur certains membres du PQ qui souhaitent une défense plus énergique de l'indépendance du Québec. Les députés qui ont quitté le PQ iront-ils rejoindre Option nationale ? La question est posée. Quant à Québec solidaire (QS), il y a un appétit réel auprès d'une fraction de la population pour des politiques vraiment progressistes et une autre vision du développement social, économique et culturel. Finalement, il faut souligner le regroupement de certains députés indépendants et celui de QS lors de sorties publiques sur des enjeux particuliers.

Dans un tel contexte, un constat s'impose : bien malin est celle ou celui qui peut lire correctement l'humeur des électrices et des électeurs, surtout si on tient compte du désabusement d'une partie importante de l'électorat devant des politiciennes et des politiciens qui ne semblent pas être réellement à l'écoute de leurs préoccupations.

2.1 Fusion CAQ et ADQ

C'est en utilisant les expressions « écrire l'histoire du Québec », « nouvelle offre politique » et « moment historique » que François Legault et Gérard Deltell ont décrit leur nouvelle alliance politique. Cette « nouvelle offre politique » sera portée par le « noyau d'une solide aile parlementaire » que sont les ex-députés adéquistes et est marquée par le pragmatisme et non par l'idéologie ou les chicanes constitutionnelles.

Au-delà de cette inflation verbale, qu'est-ce qui se profile de cette fusion politique ? C'est l'arrivée d'un nouveau joueur politique très à droite qui veut à son tour redessiner le visage du Québec dans toutes ses dimensions.

Comme on peut le constater à l'annexe du document, leur fusion n'est pas un accident de la nature, il y a une réelle parenté idéologique entre ces deux formations politiques. En ce qui concerne leurs propositions en éducation, elles sont exactement sur la même longueur d'onde : l'abolition des commissions scolaires, la diminution de la bureaucratie (non définie d'ailleurs), l'autonomie des directions d'école et le développement d'un nouveau pacte avec le personnel enseignant fondé sur sa performance et la réussite des élèves.

Du côté de la santé, le rapprochement entre les deux groupes politiques a été mieux défini lors de la conférence de presse du 13 décembre 2011 qui officialisait ce projet de fusion. Ainsi, Gérard Deltell a confirmé qu'une telle fusion était possible parce que la CAQ avait accepté d'envisager la possibilité d'augmenter la contribution du privé en santé. Ce compromis pourrait prendre la forme d'un projet-pilote pour expérimenter la mixité public-privé. Ainsi, un médecin pourrait travailler

dans une clinique privée s'il réussit à effectuer un certain nombre d'heures dans un établissement public.

Ce n'est pas la seule proposition de l'ADQ que François Legault intégrera dans son futur programme. Il souhaite étudier sérieusement la proposition adéquate de donner 100 \$ par semaine à chaque famille dont les enfants ne fréquentent pas une garderie subventionnée.

Il n'a pas été question de droits syndicaux lors de la conférence de presse, sauf que nous avons toutes les raisons d'être inquiets de cette fusion. L'objectif de l'ADQ est d'établir le libre choix dans l'utilisation des cotisations syndicales et de réduire à sa plus simple expression l'activité syndicale.

La CAQ s'est moins prononcée sur le rôle des syndicats, quoique selon son cofondateur, François Legault, les syndicats « nourrissent l'immobilisme ». Aussi, s'il était élu, il prédit que les syndicats « vont tous être à la porte de l'Assemblée nationale avec leurs pancartes, mais les changements doivent se faire² ».

En octobre dernier, *L'Aut'Journal* relatait une entrevue accordée par François Legault sur les ondes de Radio-Canada dans le cadre du *Téléjournal*. Ce dernier déplorait n'avoir pu :

croiser le fer avec les syndicats du secteur public lorsqu'il était ministre péquiste.

« Je n'ai pas pu aller aussi loin que de dire : on va rouvrir les conventions collectives pour vraiment changer la façon dont les réseaux publics sont gérés au Québec. Pour moi, c'est un peu un échec, effectivement, que, pendant mes dix années en politique, je n'ai pas réussi à aller aussi loin que je l'aurais souhaité³ ».

De passage à Laval, François Legault avait répondu ceci à Martin Prémont, un cyberlecteur du *Courrier Laval*, qui voulait savoir comment il comptait s'y prendre pour tenir tête aux syndicats du secteur public : « le pari qu'on fait, c'est que si on a l'appui de la population, les syndicats et les groupes de pression ne pourront pas résister. Et jusqu'à présent, on semble l'avoir ».

Il faudra surveiller au cours des prochains mois l'influence que la plate-forme politique conjointe CAQ-ADQ aura sur le PLQ qui ne souhaitera pas se faire damer le pion par la Coalition de François Legault. Pour le PQ, le défi est tout autre. Ce n'est pas sur le plan du programme que la menace se fera sentir, mais auprès de certains députés qui se retrouvent dans les idées économiques de la CAQ et qui

² BÉLANGER, Mathieu (2011). « Legault vient détailler son grand ménage », *Le Droit* (26 août), p. 2.

³ LAVIOLETTE, Marc et Pierre DUBUC (2011). « La mission de Sirois-Legault : détruire le mouvement souverainiste », *L'Aut'Journal* (8 octobre), www.lautjournal.info/default.aspx?page=3&NewsId=3240 (Consulté le 13 décembre 2011).

seraient prêts à mettre leurs convictions souverainistes de côté pour courir un nouveau « beau risque ».

2.2 Faire de la politique autrement ?

Cette reconfiguration des partis politiques s'accompagne aussi de propositions pour « faire de la politique autrement », et ce, particulièrement au sein du PQ, mais pas seulement. Dans un long texte publié par *Le Devoir*, Joseph-Yvon Thériault, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en mondialisation, citoyenneté et démocratie et professeur de sociologie de l'UQAM, nous met en garde contre « l'impolitique », c'est-à-dire « l'engouement actuel pour la forme au détriment du contenu [qui] privilégie donc la démocratie au détriment du politique⁴ ». Selon lui, « il y a une culture de méfiance envers la politique [...] On ne voit nulle proposition pour amener les partis politiques à être de véritables lieux de débats qui se répercutent dans le forum citoyen qu'est l'Assemblée nationale⁵ ».

Son analyse est sévère, car cette peur du politique historiquement associée à la droite se campe maintenant à gauche.

C'est au nom de la capacité du citoyen à se gouverner lui-même que les institutions de la démocratie représentative sont perçues comme usurpatrices du pouvoir citoyen. La démocratie s'impose contre la politique, au risque de rendre inopérante l'idée du gouvernement des hommes. Un nouveau populisme naît⁶.

C'est à méditer longuement.

3. La croissance des inégalités sociales

Selon la Direction de santé publique de Montréal, les inégalités sociales s'accroissent : pénurie de logements sociaux, faiblesse des revenus, disparités croissantes des revenus du travail entre les hauts et les bas salariés, accès déficient à des services de santé physique et mentale, croissance de la fréquentation des banques alimentaires et augmentation du nombre de femmes itinérantes, dont plusieurs sont âgées de plus de 70 ans⁷. Selon l'organisme Banques alimentaires Québec, depuis 2008, il y a 22 % plus de personnes qui ont recours aux services des banques alimentaires : 9 % d'entre elles ont un revenu provenant d'un emploi et près de 48 % des ménages demandant leur aide sont des familles avec enfants. Ces signes de plus en plus visibles témoignent du visage de la pauvreté.

⁴ THÉRIAULT, Joseph Yvon (2011). « Politique et démocratie - Quand le remède pourrait tuer le patient », *Le Devoir* (10 et 11 décembre), p. B-5.

⁵ Thériault, 2011, p. B-5.

⁶ Thériault, 2011, p. B-5.

⁷ Selon les données fournies par les centres d'hébergement pour femmes itinérantes lors d'une conférence de presse, le 25 novembre dernier.

Les actions possibles sont pourtant connues : hausse des revenus à l'aide sociale, amélioration de l'accès au logement social, accès aux programmes sociaux, abolition de la taxe santé et des frais supplémentaires lors de visites médicales. Ces actions nécessitent une réelle prise en compte de la pauvreté et, malheureusement, les choix politiques et économiques ne sont pas au rendez-vous. Ce n'est pas étonnant que le dernier rapport du Vérificateur général critique le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour son manque de rigueur, son suivi déficient des mesures visant à lutter contre la pauvreté et l'évaluation de leurs résultats, ainsi que pour le non-respect des échéances prévues dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les contentieux Québec-Canada

La position majoritaire du gouvernement fédéral a comme effet de rendre les communications encore plus difficiles entre les deux niveaux de gouvernement. Force est de reconnaître que la faiblesse de l'opposition ne permet pas de défendre les intérêts du Québec dans certains dossiers.

Malgré tous les efforts du Québec pour une approche raisonnable basée sur le droit plutôt que sur l'idéologie, le gouvernement fédéral a adopté le projet de loi C-10⁸. Ce projet de loi modifie neuf législations en matière de justice criminelle. Pour contrer cette situation, les solutions de rechange ne sont pas nombreuses, mais elles existent. Ainsi, le ministre de la Justice du Québec peut demander à la Direction des poursuites criminelles et pénales (DPCP) d'éviter d'utiliser les nouvelles dispositions dans le but d'échapper à l'inflation des dépenses qui viendrait gonfler le coût des services pénitenciers. Fort de l'appui de la majorité de la population, le gouvernement a aussi décidé de recourir aux tribunaux afin de se prémunir contre les conséquences de l'abolition du registre des armes d'épaule.

Pour ce qui est de l'environnement, d'un côté, le Québec souhaite un traité plus contraignant en ce qui concerne la diminution des gaz à effet de serre. De l'autre côté, le Canada se retire du protocole de Kyoto. Comment, dorénavant, s'arrimeront les politiques environnementales à l'échelle du Canada ? Le défi sera de taille pour les organismes environnementaux, mais aussi pour l'ensemble des groupes qui souhaitent des politiques environnementales plus contraignantes à l'égard des pollueurs et une stratégie de développement économique qui nous engage vers un avenir viable à l'échelle continentale et planétaire.

Finalement, les négociations s'amorcent sur la santé entre le gouvernement fédéral et les provinces. L'entente de dix ans sur les transferts fédéraux alloués,

⁸ Le projet de loi C-10 est intitulé Loi édictant la Loi sur la justice pour les victimes d'actes de terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États, le Code criminel, la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et d'autres lois.

notamment, aux budgets de la santé prend fin en 2014. Les objectifs de réduction du déficit fédéral du gouvernement pourraient jouer sur ces négociations, car il voudrait réduire le montant alloué aux transferts. Pour le moment, le gouvernement fédéral se garde bien d'annoncer ses intentions précises. L'entente pourrait même être prolongée, dans sa forme actuelle, pour deux autres années pensent certains.

Sur la scène politique canadienne

1. Contrôler l'État et museler l'opposition

Nous avons souligné précédemment la faiblesse de l'opposition alors que le Bloc québécois (BQ) et le Parti libéral du Canada (PLC) tentent de se réorganiser, de se doter d'une nouvelle plate-forme et d'une nouvelle direction politique⁹. Quant au Nouveau parti démocratique (NPD), il doit composer avec une députation sans expérience et une course à la chefferie qui prive ce parti d'éléments expérimentés à la Chambre des communes. Cette situation laisse les mains libres au Parti conservateur (PC) pour infléchir encore plus la politique canadienne. Ce dont il ne se prive pas d'ailleurs.

Depuis la reprise des travaux cet automne, les troupes conservatrices ont limité le temps de débat à huit reprises. Le gouvernement de Stephen Harper a, notamment, imposé le bâillon à deux étapes de l'étude de son projet de loi omnibus C-10 en matière de justice criminelle et sur des projets de loi budgétaires. À cela, il faut ajouter les contraintes lors du débat sur la réforme démocratique de la Chambre des communes et l'abolition de la Commission canadienne du blé. La dernière session parlementaire a malheureusement permis, encore une fois, de constater que le gouvernement ne tient absolument pas compte des avis des experts et des groupes de pression qui rédigent souvent des mémoires pour améliorer les projets de loi ou en indiquer les effets susceptibles de nuire à la santé démocratique du pays.

Toutes ces initiatives politiques font écrire à Lawrence Martin, du *Globe and Mail*, que « les contrôles de l'État sont maintenant au sommet de notre histoire récente. Tout indique qu'on les étendra encore plus¹⁰ ».

⁹ Le Bloc québécois vient de franchir une nouvelle étape avec l'élection de Daniel Paillé à la direction. Son défi sera de convaincre la base militante et l'électorat québécois du bien-fondé du recentrage qu'il veut imposer soit, d'une part, la défense exclusive de la souveraineté et l'appui au Parti québécois et, d'autre part, l'abandon de la stratégie de défense des intérêts du Québec à Ottawa et de défense de la souveraineté absolue du Québec à l'égard du gouvernement fédéral.

¹⁰ Propos traduits et cités par CORNELLIER, Manon (2011). « Inquiétude partagée », *Le Devoir* (3 et 4 décembre), p. B-4.

2. La place du français dans l'administration publique fédérale

La Loi sur les langues officielles adoptée en 1969 par le Parlement fédéral vise, notamment, à « assurer le respect du français et de l'anglais, leur égalité de statut et l'égalité de droits et de privilèges quant à leur usage dans les institutions fédérales¹¹ ». Régulièrement, cette loi est bafouée. Ainsi, le premier ministre du Canada a procédé à la nomination de personnes unilingues anglophones à la Cour suprême et au poste de Vérificateur général du Canada. Fréquemment, les citoyennes et les citoyens canadiens se plaignent de ne pas pouvoir recevoir de services en français, même au Québec, et ce, en contravention aux articles 21 à 33 de la loi. Des ministres ont choisi délibérément de créer des sites unilingues anglais pour communiquer avec la population, malgré le fait qu'ils parlent le français.

En ce qui concerne les entreprises privées qui opèrent dans la sphère fédérale, Christian Paradis, ministre de l'Industrie, a annoncé qu'il y aura la création d'un comité consultatif pour évaluer « si un problème existe¹² », c'est-à-dire sous juridiction fédérale. On est surtout très loin de la demande du BQ, et reprise par le NPD, soit d'appliquer la loi 101 aux entreprises assujetties à la réglementation fédérale et qui œuvrent au Québec. Pensons à la Banque Nationale dont le premier vice-président, Technologie de l'information, Approvisionnement et Performance organisationnelle, est unilingue anglais ou, encore, à la situation qui prévaut dans les bureaux d'Air Canada à Montréal alors que les employés sont majoritairement « invités » à travailler en anglais.

La minorisation du fait français à Ottawa se confirme aussi par les initiatives fédérales à l'égard de la culture ou des télécommunications. On se souvient du tollé de protestations qu'avaient soulevé les décisions du gouvernement fédéral quant au financement des productions culturelles destinées à l'étranger. Aujourd'hui, c'est aussi au nom de la rigueur budgétaire que le budget de la Société Radio-Canada/CBC sera amputé de 10 %. Cela représenterait une perte de 100 millions de dollars pour le radiodiffuseur public qui fête ses 75 ans cette année. La réalisation d'émissions autonomes en langue française sera grandement amputée. Il est également à prévoir que les antennes régionales souffriront aussi de l'effet de ces compressions et ce sont les communautés de langues officielles hors Québec qui en seront les victimes.

3. La pauvreté des peuples autochtones

Il y a insuffisance de ressources pour combler les besoins. Selon l'Assemblée des Premières Nations (APN), les communautés sont en déficit de 80 000 logements et

¹¹ L'article 2 de la Loi sur les langues officielles est disponible en ligne au www.ocolclo.gc.ca/html/act_loi_f.php.

¹² CROTEAU, Martin (2011). « Le fédéral évaluera l'état du français dans certaines entreprises », *La Presse* (24 novembre), www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/politique-canadienne/201111/24/01-4471270-le-federal-evaluera-letat-du-francais-dans-certaines-entreprises.php (Consulté le 2 décembre 2011).

de 40 écoles. Dans son rapport publié en juin 2011, l'ancienne Vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser, écrivait ceci :

- Malgré les efforts considérables déployés, les conditions de vie des Premières nations ne se sont généralement pas améliorées à l'égard de chacun des sujets traités dans notre audit. L'écart relatif au niveau de scolarité entre les Premières nations vivant dans les réserves et la population canadienne en général s'est creusé, la pénurie de logements de qualité convenable dans les réserves s'est aggravée, la comparabilité des services aux enfants et aux familles n'est toujours pas garantie et le fardeau de rapports exigés des Premières nations reste lourd.
- Des problèmes fondamentaux ont, selon nous, contribué à freiner les progrès, y compris le manque de clarté concernant les niveaux de services offerts dans les réserves des Premières nations ; l'absence de fondement législatif pour financer la prestation des services dans les réserves ; l'absence d'un mécanisme de financement approprié ; et la pénurie d'organisations pouvant offrir des services à l'échelle locale. Il est à craindre que les conditions de vie dans un grand nombre de réserves des Premières nations resteront nettement inférieures aux moyennes nationales, sans promesse d'un avenir meilleur, tant que ces problèmes ne seront pas réglés¹³.

Les communautés autochtones ne peuvent plus se contenter des phrases creuses livrées lors du discours du Trône. En novembre dernier, le gouvernement fédéral a annoncé la tenue d'une rencontre avec les Premières Nations prévue en janvier 2012. Déjà, à ce moment, le ministre des Affaires autochtones, John Duncan, avait déposé un projet de loi qui forcera les communautés des Premières Nations à fournir des états financiers consolidés vérifiés, ainsi qu'une liste des salaires et des dépenses des chefs et des conseillers. Est-ce cela la seule réponse du gouvernement fédéral au rapport de l'ancienne Vérificatrice générale ? Rappelons que le gouvernement Harper a déchiré l'Accord de Kelowna à son arrivée au pouvoir. Cet accord, signé en 2005, prévoyait des investissements de 5 milliards de dollars en 10 ans, soit 1,8 milliard pour l'éducation, 1,6 milliard pour le logement et l'accès à l'eau potable et 1,3 milliard pour les soins de santé. Depuis, ce sont des arrangements à la pièce que propose le gouvernement conservateur de Stephen Harper.

4. Kyoto : le Canada renie ses engagements

Malgré les blâmes qui se succèdent sur l'attitude du gouvernement canadien lors des conférences sur les changements climatiques, celui-ci persiste et signe, il

¹³ BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA (2011). *Rapport Le Point de la Vérificatrice générale du Canada, Chapitre 4 – Les programmes pour les Premières nations dans les réserves*, www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201106_04_f_35372.html#hd3b (Consulté le 2 décembre 2011).

n'adhère plus au protocole de Kyoto et poursuit le sabotage des efforts pour lutter contre les changements climatiques. Non seulement le Canada n'a pas respecté les engagements pris lors des précédentes réunions, notamment à Copenhague et à Cancún, mais il adopte une posture d'arrière-garde en ce qui concerne les changements climatiques. Selon le ministre de l'Environnement, Peter Kent, « Kyoto, c'est du passé¹⁴ ». Ce qu'il veut, d'une part, c'est la négociation d'un nouveau traité qui lierait juridiquement tous les grands pays émetteurs, notamment la Chine, le Brésil et l'Inde. D'autre part, comme le signale Vincent Marrisal :

Le leadership environnemental, selon les conservateurs, c'est de vendre aux Américains le pétrole des sables bitumineux sous l'étiquette « éthique » et de leur garantir un approvisionnement continu, ce qu'ils font déjà depuis des années aux États-Unis¹⁵.

Les conséquences de la position canadienne sont dramatiques. Passons sur l'image du Canada à l'étranger, cette dernière est déjà fortement compromise par notre nouvelle diplomatie étrangère fondée sur la loi et l'ordre et nos politiques d'immigration. Le retrait du protocole de Kyoto mine toutefois notre réputation en ce qui concerne notre respect de la signature donnée à un traité. Si nous pouvons renier celle-ci, nous pourrions, dans un avenir plus ou moins long, renier une autre signature, auquel cas la communauté internationale sera légitimée de douter de la fiabilité de nos engagements.

Le retrait du protocole de Kyoto signifie que dorénavant, le Canada ne sera plus tenu de respecter les objectifs, même réduits, de réduction des gaz à effet de serre. Cela illustre de manière éloquente l'effet de l'alignement de ce gouvernement et du PC sur la droite américaine la plus radicale, réduisant ainsi notre relation avec le voisin du sud à l'axe Alberta-Texas. N'oublions pas que les États-Unis n'ont pas signé le protocole de Kyoto.

L'actuel gouvernement canadien fait fi des conséquences sur l'avenir environnemental mondial que son choix fait porter aux générations futures. En choisissant les sables bitumineux dits « éthiques », il refuse de revoir notre mode de développement et il met en danger l'équilibre environnemental. Si la tendance se maintient, le processus de réchauffement de la planète pourrait atteindre, dès 2020, un seuil de non-retour, soit celui d'une hausse de plus de 4 %.

Si le Canada trouve que le prix à payer pour le non-respect du protocole de Kyoto est actuellement trop élevé, il doit commencer dès maintenant à estimer celui que nous aurons à payer pour avoir fait passer les choix économiques avant l'écologie

¹⁴ FRANCOEUR, Louis-Gilles (2011). « Ottawa entend négocier l'après-Kyoto », *Le Devoir* (30 novembre), www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/337278/ottawa-entend-negocier-l-apres-kyoto (Consulté le 2 décembre 2011).

¹⁵ MARRISAL, Vincent (2011). « De Kyoto à Fort McMurray », *La Presse* (2 décembre), www.cyberpresse.ca/chroniqueurs/vincent-marissal/201112/01/01-4473744-de-kyoto-a-fort-mcmurray.php?utm_categorieinterne=traffidriviers&utm_contenuinterne=cyberpresse_B40_chroniqueurs_373561_accueil_POS1 (Consulté le 2 décembre 2011).

planétaire. Ce sont les pays les plus pauvres qui seront dramatiquement touchés, mais pas uniquement, car on ne peut se leurrer, le réchauffement climatique ne peut être stoppé par des frontières géographiques ou sociales. Et la colère des peuples sera encore une fois plus que justifiée à l'égard des pays qui, comme le Canada, parasitent toutes les tentatives de régulation environnementale.

5. L'accord Canada-Union européenne : un nouveau déficit démocratique

Depuis octobre 2009, le Canada et l'Union européenne mènent des discussions serrées pour la conclusion de l'Accord économique commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AÉCG). La neuvième et dernière rencontre globale et formelle des négociateurs a eu lieu en octobre dernier à Ottawa. Les prochaines rencontres porteront sur des questions sectorielles comme les brevets pharmaceutiques, la culture et la gestion de l'offre en agriculture.

Ce que souhaitent les pays signataires, ce sont l'ouverture des marchés publics à la concurrence internationale et l'introduction d'un principe soit celui de la « non-discrimination » qui interdirait aux divers paliers de gouvernement de favoriser l'octroi de contrats à des entreprises locales. Jusqu'ici, lors de la signature de traités de libre-échange, nous avons toujours réussi à protéger les domaines relevant de la compétence des provinces et des municipalités. Dorénavant, tout est sur la table que ce soit les services de santé et d'éducation, les ressources naturelles, la culture et les télécommunications. Si cet accord est ratifié, une entreprise européenne pourrait soumissionner afin d'obtenir le contrat pour fournir des biens ou des services aux gouvernements, aux municipalités, aux commissions scolaires, aux établissements d'enseignement supérieur, aux établissements de santé.

Cet accord vise aussi la promotion et la protection des investissements contre toute interférence illégitime des États. En d'autres mots, c'est introduire dans l'accord une clause de « protection des investissements » qui permettrait aux entreprises de poursuivre les États si une réglementation les prive de profits anticipés. Comme le signalait le député Amir Kadir, citant un ex-président de la firme suisse ABB, Percy Barnevik :

La mondialisation c'est la liberté pour mon groupe d'investir où il veut, le temps qu'il veut, pour produire ce qu'il veut, en s'approvisionnant et en vendant où il veut, en ayant à supporter le moins de contraintes possibles en matière de droit du travail et de conventions sociales¹⁶.

La limpidité de ce discours ne peut que nous inciter à prendre la mesure de la menace qui plane sur les législations du travail et les droits syndicaux. Un tel raisonnement est incompatible avec un développement qui veut assurer un avenir viable à nos régions et à nos communautés. Quelles garanties aurons-nous en ce

¹⁶ Propos tenus lors d'une conférence de presse disponible à l'adresse suivante www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=jNAkyGGbhZU.

qui concerne nos programmes de formation de la main-d'œuvre ? Qu'en sera-t-il de notre capacité à s'assurer que les investissements se traduisent par de la création d'emplois dans nos régions ? Est-ce que le gouvernement du Québec pourra toujours développer une réglementation qui correspond aux attentes de la population en ce qui a trait à l'exploration et à l'exploitation de nos ressources naturelles, particulièrement les ressources minières, gazières et pétrolières ? Croit-on vraiment qu'il sera possible d'inclure dans l'accord des critères qui permettraient dans certains cas d'accorder la priorité à une entreprise locale ? Bref, sommes-nous près d'un accord « bar ouvert » sur nos richesses collectives ? En ce qui concerne la culture, comment cet accord respectera-t-il la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ? Comment protéger la prépondérance de la culture sur les accords commerciaux ?

Le gouvernement québécois est partie prenante à ces négociations. Cependant, dans ce cas-ci comme trop souvent, l'Assemblée nationale n'est pas associée aux négociations, les documents qui présentent les offres et les demandes des parties ne sont pas disponibles pour les députés. Jamais le mandat donné au négociateur en chef, Pierre-Marc Johnson, n'a été présenté à l'Assemblée nationale. Lors de la réunion du Conseil général de mars 2011, nous avons adopté les résolutions suivantes :

- Que la CSQ dénonce la négociation de l'AÉCG qui subordonne le développement socioéconomique et culturel du Canada et du Québec aux règles du libre marché et constitue en ce sens un déni de démocratie ;
- Que la CSQ exige que les organisations de la société civile, dont le mouvement syndical, soient informées de tous les choix et des décisions soumises à la négociation, et aient accès à tous les dossiers concernant cette négociation ;
- Que la CSQ demande au gouvernement du Québec, partie prenante à ces négociations, de saisir l'Assemblée nationale de l'évolution des négociations, de rendre publics les termes de l'accord et d'obtenir l'assentiment des Québécoises et des Québécois avant d'entériner ce dernier.

Ces décisions sont toujours criantes d'actualité, car le temps presse. La CSQ n'est pas opposée à la mondialisation, elle s'oppose à l'anarchie, à la règle du plus fort. Ce que nous souhaitons, ce sont des règles pour protéger le bien commun et la solidarité sociale.

Conclusion

L'année 2012 qui s'achève aura été porteuse de tragédies, mais aussi de véritables espoirs. Nous avons trouvé ces espoirs du côté de la colère des peuples contre les dictatures politiques et économiques, et contre les bâillons imposés à leur expression politique et culturelle. L'espoir nous a aussi été inspiré par la mobilisation des indignés contre le capitalisme sauvage et la misère des pauvres. Aucune de

ces manifestations n'est un feu de paille. Elles sont précurseuses de changements politiques en voie d'implantation ou à venir. Dans son pamphlet intitulé *Indignez-vous !*, Stéphane Hessel nous convie à la fin à une :

véritable insurrection pacifique contre les moyens de communication de masse qui ne proposent comme horizon pour notre jeunesse que la consommation de masse, le mépris des plus faibles et de la culture, l'amnésie généralisée et la compétition à outrance de tous contre tous¹⁷.

Ce projet de résistance et dans notre camp, à nous de le saisir.

¹⁷ HESSEL, Stéphane (2011). *Indignez-vous !*, Indigène éditions, (janvier) p. 22.

La parenté idéologique ADQ-CAQ

Réseau de l'éducation : faits saillants	
Enseignement scolaire	
Action démocratique du Québec (ADQ)	Coalition Avenir Québec (CAQ)
	<p>Un nouveau pacte avec le personnel enseignant</p> <ul style="list-style-type: none">• Augmentation salariale moyenne de 20 %• Autonomie accrue en classe• Sélection et formation plus rigoureuse du personnel enseignant et des directions d'école• Accompagnement personnalisé des nouveaux membres du personnel enseignant• Partage des meilleures pratiques• Possibilités d'avancement bien définies pour le personnel enseignant performant <p>En contrepartie :</p> <ul style="list-style-type: none">• Système d'évaluation du personnel enseignant et des directions d'école• Règles d'embauche modifiées et contrats de 3 à 5 ans

Réseau de l'éducation : faits saillants	
Enseignement scolaire	
Action démocratique du Québec (ADQ)	Coalition Avenir Québec (CAQ)
<ul style="list-style-type: none"> • Abolir les commissions scolaires • Réduire la bureaucratie • Donner plus de pouvoirs aux directions d'école, leur donner un statut juridique • Transformer les conseils d'établissement en conseils d'administration et leur donner plus de pouvoirs 	<p>Réorganiser le réseau pour accroître l'autonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Abolition des commissions scolaires et restructuration des directions régionales • Un ministère de l'Éducation qui se concentre sur les objectifs et les politiques • Des directions plus autonomes. Elles verraient notamment : <ul style="list-style-type: none"> – à l'évaluation du personnel enseignant sous leur responsabilité – à l'allocation des ressources disponibles en fonction des véritables besoins dans leur école • Des conseils d'établissement comptant plus de parents prenant les décisions stratégiques pour l'avenir de l'école • Des conseils d'administration de taille plus efficace pour les cégeps : réduire le nombre de personnes qui siègent aux conseils d'administration à moins de 15 membres et augmenter la part de personnes provenant de l'externe • Une reddition de comptes remplacée par un cadre de gestion de la performance axée sur les résultats et misant sur la réussite de tous les élèves

Réseau de l'éducation : faits saillants	
Enseignement scolaire	
Action démocratique du Québec (ADQ)	Coalition Avenir Québec (CAQ)
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur les équipements scolaires au bénéfice de la communauté et pas seulement durant les périodes de classe 	
<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer le bilinguisme en éducation 	

Réseau de l'Éducation : faits saillants	
Enseignement supérieur	
Action démocratique du Québec (ADQ)	Coalition Avenir Québec (CAQ)
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de diplômés universitaires et améliorer la performance de nos universités pour en faire de véritables moteurs de développement social et économique • Engager les universités à augmenter les taux de diplomation par un meilleur encadrement des étudiants • Favoriser l'émergence d'un nombre limité de pôles d'excellence dans certains programmes ou créneaux
<ul style="list-style-type: none"> • Dégeler les frais de scolarité 	

Réseau de la santé et des services sociaux : faits saillants	
Action démocratique du Québec (ADQ)	Coalition Avenir du Québec (CAQ_
<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la pratique mixte de la médecine et garantir des soins : <ul style="list-style-type: none"> – L'ADQ veut garantir les soins dans des délais médicalement acceptables. Si l'attente dépasse le délai maximal, la patiente ou le patient pourrait se faire traiter, aux frais de l'État, dans l'établissement de son choix qu'il soit public ou privé 	<p>Un médecin de famille pour chaque Québécois</p> <p>La très grande majorité des médecins de famille doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se constituer en groupes de médecine familiale (GMF) • Prendre en charge la population sept jours par semaine • Offrir la globalité et la continuité des soins de première ligne et des soins spécialisés de base
	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir le mode de rémunération des médecins omnipraticiens • Offrir aux médecins de famille le soutien dont ils ont besoin • Accroître la contribution des pharmaciens
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'autonomie des établissements <ul style="list-style-type: none"> – Débureaucratiser le système et rapprocher les décisions des patients 	<p>Un engagement envers l'efficacité du réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un rôle allégé pour le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) • L'abolition des agences de santé et de services sociaux • Un mode de financement basé sur l'activité • Des directions d'établissements réellement imputables

Réseau de la santé et des services sociaux : faits saillants	
Action démocratique du Québec (ADQ)	Coalition Avenir du Québec (CAQ_
	<ul style="list-style-type: none"> • Un contrôle sur le coût des médicaments • Médicaments d'origine

Les droits syndicaux : faits saillants	
Action démocratique du Québec (ADQ)	Coalition Avenir du Québec (CAQ)
<ul style="list-style-type: none"> • Établir le libre choix dans l'utilisation des cotisations syndicales • Limiter l'obligation de paiement de la cotisation syndicale aux seules activités de représentation syndicale • Toutes les activités syndicales à caractère politique ou idéologique seraient financées par les contributions volontaires et non par la formule Rand 	<p>Il n'y a rien dans les plates-formes du parti. Ce qu'on décode, c'est à partir des déclarations publiques comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les syndicats « nourrissent l'immobilisme » • « Le pari qu'on fait, c'est que si on a l'appui de la population, les syndicats et les groupes de pression ne pourront pas résister. Et jusqu'à présent, on semble l'avoir »
<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer le scrutin secret pour l'accréditation et son maintien 	
<ul style="list-style-type: none"> • Exiger plus de transparence et une divulgation des états financiers annuels 	